

# L'administration n'a pas cherché à savoir ce qui se passait chez Publifin

## LE RÉSUMÉ

En 2014, l'administration wallonne a récupéré sa capacité de contrôle sur l'intercommunale Publifin. Elle n'en a rien fait.

Pour se défendre, l'administration affirme qu'elle n'a pas le pouvoir d'inspection.

Elle juge par ailleurs illégales les rémunérations des membres des comités de secteur.

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

Est-on face à une défaillance institutionnalisée? La commission Publifin a abordé jeudi le deuxième volet de son enquête. Après avoir auditionné les principaux acteurs de Nethys et de sa maison mère Publifin et les présidents des comités de secteur, les députés ont entendu jeudi la tutelle régionale. Véritable chien de garde, l'administration des Pouvoirs locaux a pour mission de vérifier si le code de la démocratie est respecté par les intercommunales. Le scandale Publifin laisse penser que certains filtres n'ont pas fonctionné.

Avant de se plonger dans les méandres du contrôle, l'administra-

tion affirme que ces rémunérations au sein des comités de secteur sont illégales. «On ne peut pas rémunérer des organes consultatifs d'autant que la prise de décision aurait dû être validée par l'assemblée générale et non par le conseil d'administration de Publifin.»

L'acte va donc au-delà de l'éthique. L'administration suggère qu'on réclame des membres du conseil d'administration le remboursement des sommes versées en 2015.

## Kafka, où es-tu?

La question est maintenant de savoir pourquoi cette irrégularité n'a pas été dénoncée plus tôt! D'entrée de jeu, Françoise Lannoy, la directrice générale de l'administration wallonne des Pouvoirs locaux, a affirmé qu'elle n'avait jamais entendu parler de l'existence des comités de secteur avant décembre 2016, date où le scandale a éclaté! «On découvre l'existence des comités de secteur en décembre 2016. Avant cela, on n'en avait pas connaissance.» La patronne de l'administration refuse de parler de faute. «La décision de créer les comités de secteur a été prise pendant une période où nous n'avions pas la tutelle.»

La ligne de défense de l'administration s'appuie sur un méli-mélo historique. Il faut remonter à 2009 et l'adhésion des Fourons dans la ga-

laxie Publifin. Cette arrivée fait basculer l'intercommunale vers un statut interrégional. La précision est importante car cette casquette interrégionale empêche la Wallonie d'exercer un contrôle sur Publifin. Il faut finalement attendre mi-2014 et un accord de coopération entre les trois Régions pour que la Wallonie remette la main sur le contrôle de Publifin. Entre-temps, les comités sont créés en 2013.

Le retour ne s'est cependant pas accompagné d'une vérification de ce qu'il s'était passé pendant cette période de flottement, ni ce qu'il s'y passait encore. «On ne peut évidemment pas réécrire l'histoire. Mais l'administration n'est pas un service d'inspection. Nous posons une tutelle sur des actes administratifs.» Sans plus...

La situation est d'autant plus kafkaïenne que la responsable en charge du contrôle des mandats au sein de l'administration a affirmé hier connaître l'existence de ces comités de secteur et des rémunérations! Mais elle ne pouvait rien dire.

De nombreux signaux existaient pourtant... À commencer par les interpellations des députés qui, entre 2010 et 2012, s'inquiétaient auprès du ministre des Pouvoirs locaux de l'époque Paul Furlan

(PS), de la direction «industrielle» prise par l'intercommunale. L'administration n'a cependant pas

jugé bon de s'interroger sur de possibles dérives. «Mais nous ne pouvons agir que sur la base d'une plainte ou d'une instruction du ministre. Rien de tout cela n'est arrivé.» Un manque de réaction que Paul Furlan devra justifier ce vendredi.

On y voit par ailleurs un peu plus clair sur la suite des travaux. L'audition des grands formats politiques est programmée avec Jean-Claude Marcourt le 30 mars et surtout les présidents des fédérations politiques de Liège (le libéral Daniel Bacquelaine, le socialiste Willy Demeyer, le cdH Dominique Drion et l'Ecolo Christian Noiret) le 14 avril. Lors de cette même journée, les commissaires entendront pour la troisième fois André Gilles, le président de Publifin!

**«On découvre l'existence des comités de secteur en décembre 2016.»**

FRANÇOISE LANNOY  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'ADMINISTRATION  
DES POUVOIRS LOCAUX

## Instrumentalisation judiciaire?

FRANÇOIS-XAVIER LEFÈVRE

La réunion a été discrète. Quelques heures avant le début des auditions jeudi, le procureur général de Liège Christian De Valkeneer est venu faire état de l'avancement du travail judiciaire. Il est notamment question des perquisitions ordonnées par la commission d'enquête il y a quelques semaines. Pour rappel, suite à une dénonciation et l'envoi d'un pro justicia par la Justice dénonçant de possibles faux en écriture et dissimulation de

preuves par le management de Publifin quelques jours avant l'audition des principaux acteurs du dossier, les commissaires ont lancé une série de devoirs d'enquête. Outre des perquisitions dans les locaux de Nethys, il est également demandé aux enquêteurs de screener les comptes bancaires de la société et d'analyser différents appels téléphoniques.

Véritable dossier dans le dossier Publifin, l'affaire met les députés

dans une drôle de position: comment atterrir?

Si la commission attend toujours certaines pièces comme le résultat des analyses des comptes, les députés s'interrogent sur la façon de mener à bien l'analyse de tous ces documents. Des experts en informatique vont-ils devoir être appelés afin de décrypter les ordinateurs? Les éléments susceptibles d'être illégaux doivent-ils être remis à la Justice?

Plus délicat, que va-t-il se passer

si rien ne permet de prouver les faits? L'affaire est d'autant plus troublante que l'informateur ne souhaite plus s'exprimer. Le degré de fiabilité du témoin poserait même question. Certains députés ont l'impression d'avoir été instrumentalisés par la Justice à la veille de l'audition d'André Gilles.

La Justice affirme, elle, que le pro justicia n'est qu'un élément d'un dossier beaucoup plus large pour lequel un réquisitoire contre Stéphane Moreau est en phase de finalisation.

## RÉACTION

ELIO DI RUPO SORT DE SA RÉSERVE

Elio Di Rupo sort de sa réserve. Très discret sur le dossier Publifin ces dernières semaines, le président du PS estime que la situation est

grave. «Il y a un préjudice considérable pour le parti», estime-t-il dans une interview accordée au Soir.

Alors que certains au sein du management de Nethys tentent de charger le monde politique sur la création des comités de secteur, le président du PS affirme qu'il ne connaissait rien auparavant «des comités

de secteur, leur fonctionnement, l'attitude des uns et des autres».

Face au scandale, Elio Di Rupo considère que l'exclusion du parti de Stéphane Moreau et André Gilles est «envisageable». Et s'ils ne sont pas exclus par la commission de vigilance du parti, «ils ne pourront plus siéger dans aucune ins-

tance du parti. C'est mon sentiment à ce stade».

Quant au salaire de Stéphane Moreau - 1 million d'euros -, le patron des socialistes le juge scandaleux. «Un peu moins de 300.000 euros, il faudra fixer les modalités, je pense notamment à la partie variable.»